



Annexe : CFVU 2020/20-0601

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 29 mai 2020 -

Etai^{ent} présents :

M. BAILLON, Mme DURRANS, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme LERIQUE, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, M. FEYTOUT, Mme RAHOU, M. ALLESSANDRELLO, Mme AUDEBERT, M. BARROS, Mme BERNUS, M. DAGNEAU, Mme FRAISE, Mme DIRIK, Mme LUIJTEN, Mme MENUT-DUPE, M. WEIDMANN, M. IUNGSMANN, Mme LESPINET-NAJIB, Mme ROUX-LABAT.

Etai^{ent} représentés :

M. CASENAVE, Mme ONG VAN CUNG, Mme LEBRAUD, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU-PAOLETTI.

Etai^{ent} invités :

Mme BARBOTIN, Mme LE COZ THOUVAIS, M. VALAT.

M. Larré ouvre la séance à 14h00. Il remercie les membres élus de la CFVU de leur présence ainsi que M. Valat et Mmes Barbotin et Drapeau pour l'organisation de cette séance dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Il rappelle que chaque membre bénéficie d'une place attribuée et que le port du masque est rendu obligatoire.

Nombre de membre présents	29
Nombre de membres représentés	6

I/ ELECTION STATUTAIRE DE LA VICE-PRESIDENTE DE LA CFVU DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

Mme Mellac, maître de conférence en Géographie depuis 2005 au sein de l'Université Bordeaux Montaigne et candidate à la vice-présidence de la CFVU, elle expose sa candidature à la commission.

Consciente de sa chance de pouvoir enseigner, elle est également persuadée de l'importance de consacrer du temps aux activités collectives qui rendent les enseignements et la recherche possibles au sein de l'université et des laboratoires.

Elle indique en préambule que ses différentes expériences en responsabilité, notamment comme responsable de la Licence de géographie et aménagement ou de directrice du département de géographie ainsi que son activité de recherche l'ont convaincu de l'importance du travail pour et dans le collectif.

Elle expose les trois axes prioritaires qu'elle souhaite développer en tant que vice-présidente :

- **La valorisation des formations.** Cette valorisation devra passer par l'affirmation d'un discours positif et valorisant la richesse de nos formations en interne mais aussi et surtout à l'extérieur de l'établissement. Il s'agit que nos formations soient connues et reconnues par tous les acteurs (lycéens, monde socio-professionnel...) et de faire prendre conscience aux étudiants de la valeur humaine et professionnelle des compétences et connaissances acquises.
- **Le contenu des formations et les modalités d'enseignement.** La construction de la nouvelle offre de formation doit être l'occasion de réfléchir à une offre à la fois en phase avec les besoins des disciplines et soutenable en considération de nos moyens humains et matériels. Cette construction nécessite un travail collectif transversal en étroite association avec les étudiants, acteurs à part entière qui construisent leur formation et agissent pour le collectif.
- **La vie étudiante sur le campus.** Il est crucial de travailler avec les associations étudiantes sur l'accueil au sein du campus (accessibilité, embellissement, ...), penser à tous les types d'étudiants (salariés, étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, ...) et les contraintes qu'ils peuvent rencontrer. Il est primordial qu'ils puissent s'exprimer notamment au travers de la CVEC.

Elle remercie l'équipe sortante pour le travail réalisé pendant son mandat et pendant les derniers mois, et tout particulièrement et très chaleureusement Olivier Ballesta pour la mise en place du plan de continuité pédagogique permettant à présent d'envisager plus sereinement la rentrée.

Elle remercie toutes les personnes composant cette commission qui ont accepté de la rejoindre et pour finir, le Président et les autres membres de la liste Montaigne Autrement.

M. Larré propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Blancs ou nuls :	9
Contre :	2
Pour :	24

👉 La CFVU élit Mme MELLAC Vice-Présidente de la CFVU du Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne.

Mme Sion-Jenkis félicite Mme Mellac de son élection à la vice-présidence de la CFVU.

Elle souhaite rappeler que Montaigne en partage a obtenu un nombre de voix important parmi les enseignants-chercheurs et que ses élu.e.s seront force de proposition à la CFVU. Ils participeront à la construction d'une offre de formation attractive, à une université ouverte à tous et se montreront particulièrement vigilants quant aux modalités de gouvernance qui devra respecter l'esprit de dialogue promis par l'équipe élue.

Elle signale que les membres élus issus de la liste Montaigne en partage ont fait le choix de voter blanc à l'élection de la vice-présidence.

M. Larré remercie Mme Sion-Jenkis de son intervention et signale également beaucoup tenir aux engagements rappelés.

Il laisse désormais la présidence de la séance à la vice-présidente nouvellement élue, Mme Mellac.

Mme Mellac remercie les membres de la CFVU de leur confiance et Mme Sion-Jenkis de son intervention pour expliquer une partie des votes.

Elle souligne son attachement au travail collaboratif afin d'éviter tout point de blocage.

Elle propose un tour de table de présentation afin de faire connaissance.

II/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2020

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	32
Abstention :	3

➡ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 14 mai 2020.

III/ MISE EN PLACE DU BUREAU DE LA CFVU

Mme Mellac indique que le bureau de la commission de la formation de la vie universitaire est composé de 15 membres de la CFVU :

- 6 enseignants (3 relevant du collège A et 3 relevant du collège B),
- 6 étudiants,
- 2 personnels BIATSS,
- 1 personnalité extérieure.

Ses membres sont désignés par la CFVU en son sein.

En l'absence du titulaire, celui-ci peut se faire remplacer par un collègue de son choix appartenant au même collège.

Le mandat des membres du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est de 4 ans pour les personnels et de 2 ans pour les étudiants.

Tout membre du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique qui perd sa qualité de membre du conseil qui l'a désigné doit être remplacé au sein de la commission pour la durée du mandat restant à courir.

Le Bureau est présidé par le vice-président de la CFVU.

Il est chargé d'examiner les principales questions soumises à la CFVU (en particulier, le calendrier universitaire, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances) et de préparer les travaux de celle-ci. Il peut être également chargé l'instruction d'un dossier particulier.

M. Dagneau demande un report de vote en l'absence de concertation entre les élus étudiants.

Mme Sion-Jenkis pense que le report permettrait de partager équitablement les votes en les trois listes.

Mme Mellac informe les membres du report de l'élection des membres du bureau de la CFVU à la CFVU du 11 juin.

IV/ PRESENTATION DES GRANDES MISSIONS DE LA CFVU ET DES DOSSIERS URGENTS INTERESSANT CETTE INSTANCE

Mme Mellac souhaite avant même de présenter les différentes missions à mener dans les mois et les années à venir, dire un mot sur les principes de fonctionnement qu'elle souhaite mettre en place autour des travaux relatifs à la formation et la vie universitaire :

- Dans la mesure du possible, toujours privilégier un fonctionnement en groupes de travail qui permettent la meilleure coordination entre les services centraux et les composantes, entre les personnels administratifs et les équipes enseignantes notamment dans le cadre de la CDUFRI ;
 - Clarifier les prises de décision et toujours privilégier la subsidiarité, c'est-à-dire le choix du bon niveau de décision, toujours au plus près possible des étudiants ;
 - Favoriser la participation des étudiants, notamment des élus, dans toutes les instances et leur redonner le rôle qu'ils doivent avoir dans la gestion de la CVEC et en son sein du FSDIE.
- Pour favoriser cette participation plus active, une nouvelle commission sera créée et proposée au vote de la CFVU le 11 juin : la commission de la vie étudiante qui remplacera les commissions CVEC et FSDIE, émettant le souhait d'en faire une commission dont le fonctionnement sera transparent, connu des étudiants et plus proche de leurs besoins.

Les chantiers à venir :

1 - HCERES : Auto-évaluation

Elle signale que le dépôt des rapports d'auto-évaluation devra s'effectuer entre le 11 septembre et le 6 novembre.

Une grande partie du travail a été réalisé à l'échelon de l'établissement, y compris sur les formations. Il s'agit maintenant de décider ce que nous voulons évaluer au niveau des formations et de ce que nous souhaitons faire remonter à l'HCERES.

Cette question sensible devra être rapidement discutée.

2 – HCERES : Construction de la nouvelle offre de formation

La nouvelle offre de formation devra être construite au cours de l'année universitaire à venir, l'accréditation devant intervenir après l'été 2021 pour une mise en œuvre dès la rentrée 2022.

Ce travail permettra d'ouvrir plusieurs chantiers de réflexion :

- Sur la soutenabilité de notre offre de formation tant financièrement qu'humainement et cela à plusieurs échelons : de l'établissement, des composantes, des équipes de formation ;
- Sur l'occupation des locaux ;
- Sur le contenu des formations notamment autour des blocs de compétence ;
- Sur la professionnalisation des formations et l'insertion professionnelle des étudiants ;
- Sur les modalités de contrôle des connaissances et la construction du calendrier ;
- Sur la place du distanciel et sur celle de la FAD ;
- Sur les parcours adaptés et les directeurs des études ;
- Sur l'intégration des étudiants ;

- Sur la construction d'une offre en relation avec les établissements voisins et plus lointains notamment en développant des co-accréditations.

Le premier chantier à mener devra permettre de proposer un travail progressif à plusieurs niveaux, afin d'aboutir à une offre de formation cohérente et mieux maîtrisée reflétant la diversité des disciplines et des niveaux.

Si les conditions et le calendrier le permettent, des assises de la formation seront organisées. A défaut, il faudra trouver une organisation ouvrant un premier temps de discussion le plus large possible.

3 - Vie étudiante et vie sur le campus

Ce chantier se fera en étroite collaboration avec le vice-président étudiant, M. Dagneau, la vice-présidente déléguée à la vie universitaire Mme Bouchiba-Fochesato, le vice-président délégué en charge de la politique culturelle, M. Katuszewski, les associations étudiantes, le CROUS ainsi que les services dédiés à ces questions.

Il est nécessaire de considérer les étudiants comme les premiers acteurs et usagers du campus, le penser avec eux et pour eux notamment au travers de la nouvelle commission de la vie étudiante et rendre le campus plus agréable et plus joli afin de pouvoir y manger, y travailler, y être au chaud.

Il faudra également prendre en compte toutes les contraintes sociales et les contraintes liées au handicap notamment dans le cadre du travail mené par Mme Pinel nommée chargée de mission, et celui de Mme Lespinet-Najib, personnalité extérieure élue au sein de la CFVU et spécialiste de cette question.

4 - Organisation de la rentrée

Une première lettre posant les premiers axes de réflexion a été envoyée aux enseignants et aux responsables des composantes. Les retours vont permettre de construire le calendrier et des scénarii de reprise.

Beaucoup d'incertitudes demeurent notamment sur le choix d'inscription des lycéens et les difficultés d'installation dans ce contexte épidémique.

Dans ce contexte anxiogène, nous pouvons toutefois compter sur des aides de la région Aquitaine et des initiatives interuniversitaires pour aider les étudiants.

Beaucoup de choses restent encore à penser concernant :

- La semaine de la rentrée dont le travail est déjà amorcé par la DOSIP,
- Les modalités d'occupation et de circulation dans les locaux,
- L'accès aux centres de documentation.

L'urgence au sein de la CFVU est désormais d'informer au plus vite les services et les composantes qui travaillent déjà à la préparation de la rentrée.

V/ VOTE DES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA SESSION DE RATTRAPAGE

Mme Mellac remercie M. Valat de son travail dans l'élaboration du plan de continuité pédagogique.

M. Valat signale que les grands principes élaborés dans le cadre du plan de continuité pédagogique régissant l'organisation de la session de rattrapage organisée du 22 juin au 3 juillet ont été votés par la CFVU du 14 mai.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette session de rattrapage à distance, ces principes visent :

- à limiter le nombre d'évaluations ;
- à proposer des devoirs écrits sur la plateforme Moodle sur une durée longue (de 48 heures à une semaine). Ce principe vise à éviter un chevauchement des épreuves et à faciliter la gestion des tiers temps pour les étudiants en situation de handicap ;
- à organiser des épreuves orales par visioconférence ou par téléphone en fin de session pour les étudiants empêchés.

Il signale que le travail de recensement des étudiants empêchés en isolement numérique, en isolement social et/ou psychique ou encore salariés effectué par les services administratifs a permis d'identifier une centaine d'étudiants en difficulté.

Les modalités de contrôle des connaissances soumises au vote sont la traduction des grands principes adoptés. Elles seront mises à disposition des étudiants sur le site de l'université dans le respect du délai légal de 15 jours avant le début des épreuves de rattrapage.

Une fois les résultats de session 1 publiés, tous les étudiants ajournés recevront un mail les invitant à se prononcer sur leur participation à la session de rattrapage afin de faciliter l'organisation des épreuves par les équipes pédagogiques.

Il remercie les collègues de la Direction de la Scolarité qui ont participé au travail de relecture des MCC et a une pensée particulière pour les enseignants qui doivent évaluer dans ces conditions difficiles.

Mme Durrans s'étonne de trouver un devoir par UE alors que le dernier message du directeur de département d'Anglais mentionnait l'organisation d'un devoir commun par niveau d'études.

Elle signale ne pas avoir trouvé le tableau des compétences transversales.

Enfin, elle s'étonne de modalités d'évaluation différentes selon les mineures : certaines étant évaluées et d'autres non.

M. Baillon rejoint Mme Durrans et signale un mail émanant du département d'Anglais en date du 7 mai incitant les équipes pédagogiques à l'organisation d'une épreuve unique évaluant une compétence large par niveau d'études en licence LLCER Anglais.

M. Valat répond que les compétences numériques en licence seront évaluées en distanciel et aucune neutralisation des compétences transversales n'est envisagée.

Pour les étudiants en isolement numérique qui ne pourraient pas réaliser ces compétences, il appartiendra au jury de statuer sur l'absence d'évaluation.

Concernant l'évaluation des mineures, le choix du plan de continuité pédagogique s'est porté sur la valorisation du travail effectué par les étudiants et les enseignants.

M. Larré ajoute qu'il semblait injuste pour les étudiants ayant déjà été évalués de neutraliser les compétences. La décision de neutralisation des mineures a été prise uniquement pour celles dont l'enseignement n'a pas eu lieu.

M. Dagneau signale que le temps d'évaluation raisonnable énoncé dans le PCP n'a pas toujours été respecté lors de l'organisation des évaluations de second semestre et souhaite donc un point de vigilance pour les MCC de la session 2 soulignant l'absence de mention de durée des épreuves dans un certain nombre de formations.

Il s'interroge sur la présence de devoirs en temps très limité parfois en 15 min créant ainsi du stress et des difficultés pour les étudiants.

M. Valat signale que le délai de transmission des MCC n'a pas permis une relecture précise de toutes les formations.

Mme Sion-Jenkis précise qu'en UFR Humanités, certaines formations n'ont pas précisé le temps d'évaluation mais assure que le délai de 48h minimal prévu par le PCP sera respecté.

Mme Laurent demande si une évaluation en présentiel peut-être envisagé compte tenu des annonces gouvernementales faites la veille.

Mme Mellac pense qu'il est extrêmement difficile de modifier les MCC et signale des cas d'étudiants et de personnels à la santé fragile qui pourraient user de leur droit de retrait.

M. Larré rappelle l'obligation d'informer les étudiants 15 jours avant le début des épreuves de seconde session d'examen.

Mme Mellac propose de passer au vote sous réserve de vérification des MCC de licence LLCER Anglais et des épreuves organisées dans un temps limité et contraire aux principes du PCP.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	33
Abstention :	2

➡ ***La CFVU approuve les modalités de contrôle des connaissances adaptées de la session de rattrapage.***

VI/ PROPOSITION DE CALENDRIER POUR LA CFVU ET LE BUREAU DE LA CFVU

Mme Mellac présente le calendrier des prochaines réunions.

CFVU :

- 11 juin (en visioconférence) : approbation du calendrier de l'année 2020-2021, mise en place du bureau de la CFVU ;
- 9 juillet : approbation des MCC 2020-2021 et modalités de déroulement de la rentrée et du semestre 1.

Bureau de la CFVU : il sera réuni une fois en semaine 26 ou 27.

Elle propose de conserver le créneau du jeudi matin pour l'organisation de la CFVU et du bureau de la CFVU.

Enfin, elle informe les membres de la mise en place d'une alternance une semaine sur deux entre la CDUFRI et la « cellule de continuité pédagogique » qui devient progressivement une « cellule d'organisation de la rentrée en contexte de semi-confinement » afin d'associer les responsables administratifs des composantes et reprendre un rythme de fonctionnement plus habituel pour préparer la rentrée.

Mme Sion-Jenkis se félicite du recours à la CDUFRI qui offre une plus large représentativité des composantes et favorise les dialogues de gestion.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

M. Feytout pose une question concernant l'organisation des stages en M2.

M. Valat répond que cette question a été traitée dans le cadre PCP. Une prolongation de l'année universitaire jusqu'en décembre 2020 a été actée, offrant ainsi la possibilité aux étudiants de M2 d'effectuer un stage.

M. Arcelin signale l'impossibilité de saisir les prolongations de convention de stage au-delà du 30 septembre sur la plateforme Essor, obligeant les services administratifs à gérer des conventions papiers.

M. Labarbe s'interroge sur la possibilité offerte aux étudiants de licence professionnelle d'effectuer un stage.

M. Valat dit que la poursuite du stage au-delà de la fin de l'année universitaire ne peut être offerte que pour les étudiants en fin d'études.

M. Le Bourdonnec demande des précisions pour l'organisation de l'élection des membres du bureau de la CFVU.

Mme Mellac invite les membres intéressés à faire une proposition de composition du bureau qui sera soumise au vote de la CFVU le 11 juin.

M. Pichon souhaite savoir si la CFVU va s'emparer de l'obligation de validation d'une certification en langues dans le cadre de la validation d'un diplôme de licence.

M. Larré pense que la CFVU et l'université ont une position à exprimer sur cette question. Il indique que l'arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise conditionne l'obtention d'un diplôme national de licence, de licence professionnelle et DUT à l'obtention d'une certification en langue payante auprès d'un organisme privé.

Mme Ong Van Cung trouve regrettable que l'arrêté passé pendant le confinement oblige les universités à rendre payantes les certifications en langue.

M. Valat signale que le PCP voté le 14 mai prévoit, compte tenu des circonstances, la compensation de l'UE Langue normalement non compensable en master.

Mme Mellac souligne l'importance des jurys de fin d'année pour le traitement des cas particuliers des étudiants.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 16H00.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRE